



Paroisse
Notre-Dame de Vie
Le Cannet Mougins

DIMANCHE 28 FEVRIER 2021
2^{ème} DIMANCHE DE CARÊME
Année B

Tel : 04 93 45 13 87 – mail : notredamedevie@free.fr.

Site : www.paroissenotredamedevie.fr

En quoi consiste le Carême ?

Le Carême comme l'Avent est une période préparatoire de pénitence et de mise à l'épreuve de soi aboutissant à une conversion. L'Avent nous prépare à recevoir la naissance du Fils de Dieu dans notre humanité. Le Carême nous prépare à recevoir le Salut : vie éternelle et résurrection, cadeaux inouïs du Fils de Dieu.

Pénitence et mise à l'épreuve de soi vont de pairs. Il s'agit de maîtriser nos pulsions par le « jeûne » qui limite nos diverses consommations. Il peut concerner la nourriture, la boisson, la cigarette, l'exercice physique, l'argent, Internet etc... Il concerne tous nos déséquilibres de vie et remet de l'ordre dans nos priorités en plaçant le désir de Dieu au sommet de notre vie.

Conversion. Elle est « retournement » : nous abandonnons nos habitudes orientées vers la MORT pour nous orienter vers la VIE. L'égoïsme, la vanité, la cupidité, la colère sont plus faciles à vivre que l'altruisme, l'humilité, le don, le contrôle de ses émotions. Pourtant les premiers ne sont que plaisirs immédiats, illusoire et destructeurs alors que les seconds conduisent à la vie avec Dieu. Ce combat intérieur, souvent violent et douloureux, nous rend digne de partager la mort et de la Résurrection du Christ.

Le but du carême est de placer Dieu au sommet de nos existences par une relation d'intimité avec la Sainte Trinité pour cheminer vers le Père à la suite de Jésus Christ avec le soutien de l'Esprit Saint et entrer ainsi dans la Vie Éternelle.

Diacre Alain

Propositions de carême.

- A partir du deuxième dimanche de carême (28 février) seront collectés en chaque église aux heures des messes dominicales les aliments et les produits de santé ou d'hygiène que vous donnerez aux conférences St Vincent de Paul de la paroisse.
- Un chemin de Croix à St Charles les vendredis 26/02, 12/03, 26/03) ; Ste Philomène les vendredis 5/03, 19/03, 2/04 ; St Jacques les vendredi 26/03 et vendredi 2/04 (les heures sont à préciser)
- Afin de faciliter le travail de la police municipale les horaires d'ouverture des églises s'adaptent au planning des chemins de croix.

Nice, le 26 février 2021 à 14h

En début d'après-midi, par un appel de M. Gonzalez, Préfet des Alpes-Maritimes, je viens d'apprendre qu'en période de confinement partiel, contrairement à l'annonce officielle de ce matin-même, les messes dominicales pourront finalement se dérouler dans les églises, en respectant strictement les consignes sanitaires en vigueur. J'insiste pour que les prêtres y veillent.

Les fidèles pourront donc participer à la messe dominicale, qui verra sa durée limitée à 30 minutes, afin que la durée du déplacement et de la participation à la messe n'excède pas l'heure de sortie permise. Sur les attestations de sortie, une case réservée au culte sera ajoutée.

Je prends acte avec satisfaction de cette décision de M. le Préfet. Ainsi est respecté l'exercice de la liberté de culte. La communauté chrétienne dans les Alpes-Maritimes est soulagée, les célébrations dominicales étant essentielles à notre vie de foi et au bien de nos âmes. Il est heureux de noter qu'un dialogue noué avec les autorités a permis de trouver une solution équilibrée.

Je fais encore appel à la sagesse, à la modération et à la responsabilité de chacun dans les propos et les comportements, au cœur de cette situation si complexe de notre pays.

Bon chemin de carême à tous.

+ André MARCEAU *Évêque de Nice.*

Monseigneur Marceau nous adresse une lettre pastorale que vous trouverez par ce lien **Soin de la création, soin des hommes, un chemin de carême (catholique.fr)** Dans la suite de l'encyclique « Tous Frères » du pape François, elle indique des perspectives pour notre diocèse et ses paroisses.

La campagne du Denier de l'Eglise 2021 a commencé le premier WE de Carême. Ne tardez pas à y participer ! Sinon, un grand merci pour votre contribution en 2020 !

Quêtes des messes des Cendres + 20 et 21 février :

St Charles (2 messes) : 531,3€ ; Ste Philomène : 271,80€ ; St Jacques : 256,65€ ; St Jean Baptiste (2 messes) : 304,85€ ; St Catherine : 60€. Sur un total de 1424,60€, après déduction de la contribution à la solidarité diocésaine, il reste à la paroisse 712,30€ dont 300€ financent les frais engagés pour les cinq messes. Il reste donc 412,30€ à la paroisse.

Homélies et autres informations sur le site de la paroisse : <https://paroissenotredamedevie.fr>